

Séance du 20 mars 2010

Budget Commune-Compte administratif et Compte de Gestion -Année 2009

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte administratif et le Compte de Gestion dressé par le Percepteur de l'exercice 2009 du Budget Communal.

Ces comptes laissent apparaître un excédent de 475 722.41 €uros en Section de Fonctionnement et de 5 966.56 €uros en Section Investissements.

Budget-Commune-Affectation des résultats-Année 2009

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement, dont le montant s'élève à 475 722.41 €uros, comme suit :

➤ Couverture du besoin de financement de la section Investissement	119 129.51 €
➤ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	356 592.90 €

Budget Commune - Budget Primitif 2010

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de budget Primitif 2010 (Budget Principal Commune) qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un montant de 2 521 619,00 €uros en Section de Fonctionnement et de 1 519 038,66 €uros en Section Investissement.

CIEL ECRAN-Convention d'abonnement-Renouvellement

La convention signée entre la Commune et CIEL ECRAN est arrivée à échéance le 1^{er} avril 2010. Afin de poursuivre les retransmissions sur écran géant d'évènements culturels, artistiques ou sportifs, le Conseil Municipal a déclaré accepter de renouveler la convention pour une nouvelle période de 2 ans sur une base tarifaire inchangée et a autorisé le maire à signer la convention à intervenir.

Impôts locaux- Vote des taux-Année 2010

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 579 116.00 €, le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

Taxe d'Habitation	6,20 %
Taxe sur le Foncier Bâti	12,60 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	170.14 %

Stade-restructuration terrain d'honneur : Marché de travaux

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'engager les travaux de restructuration de l'aire de jeux du terrain d'honneur au Stade Municipal et de confier une mission d'assistance technique à un bureau d'experts.

La mission d'assistance technique a été confiée à PELOUSE SPORT CONSEIL.

Pour les travaux de restructuration, une consultation a été engagée auprès de quatre entreprises spécialisées et référencées pour ce type de travaux. Trois offres sont parvenues en Mairie.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la meilleure offre, tant au point de vue technique que financier, remise par l'Entreprise TURFPLAC – Pescay – 82600 MAS-GRENIER, pour un montant de 35 575,00 €uros.

Ecole de la Chambre des métiers du Lot - Subvention 2010

Sachant que 9 apprentis sont domiciliés sur la commune, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'Ecole de la Chambre des métiers du Lot une subvention d'un montant de 720.00€.

Subvention exceptionnelle-Association-Tir à l'arc

Par courrier en date du 26 octobre 2009 l'Association « Tir à l'Arc de Biars Bretenoux » a informé la commune de son souhait d'installer sur le pas de tir du terrain mis à la disposition de l'Association à la Ballastière un abri couvert fermé. Cette structure de 5 ml sur 7 ml posée sur le sol et amovible permettrait aux compétiteurs de continuer à s'entraîner aux distances olympiques durant l'hiver.

Le coût de cet investissement est chiffré à 17 000,00 €uros HT dont la moitié, soit 8 500,00 €uros, serait pris en charge par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Dans leur plan de financement, le Club peut prendre à sa charge 2 500,00 € et sollicite la Commune et la Communauté de Communes pour le solde, soit 6 000,00 €uros.

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'Association du Tir à l'Arc, en sus de la subvention annuelle de fonctionnement, une subvention exceptionnelle de 3 000,00 €uros pour le financement de cet investissement.

Subvention aux associations-Année 2010

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations «Loi 1901», de la participation des citoyens à la vie de la cité, le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, a décidé de verser aux Associations, pour l'année 2010, les subventions suivantes :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>
- EBB Natation	2 900,00
- FNACA	430,00
- FCBB (FC 46 NORD)	8 000,00
- PETANQUE BIARNAISE	1 800,00
- EBB Judo	1 500,00
- Tennis de Table BB	1 200,00
- Club de Rugby BB	8 000,00
- Entente Vélocipédique	4 120,00 ¹
- Dynamique Basket	3 000,00
- Tennis Club BB	1 800,00
- Gymnastique Volontaire BB	550,00
- Comité d'Animation	11 400,00
- Club des Aînés Biarnais	900,00
- Avenir Foot 46 NORD	3 800,00
- Secours Catholique	500,00
- ENTRAIDE	500,00
- Ecole de Rugby BB	3 800,00

- Tir à l'Arc BB	2 400,00
- Amis de l'Ecole	5 000,00
- Chasse BIARS-GIRAC	500,00
- Zanshin Karaté Club Cère Dordogne	700,00
- Ass. « la Gaule de la Cère »	200,00
- Badminton Biars-Bretenoux	400,00
- Association GASS NELOT	300,00
- Atelier de Culture et Chant POLYSONG	300,00
- F.D.O.L. DU LOT	250,00
- A.N.A.C R.	150,00
- Musée de la Résistance	150,00
- Secours Populaire Français	500,00
- Croix Rouge Française	500,00

¹ Plus une subvention complémentaire de 462,00 € si organisation de la course de Biars Bourg lors des festivités du 15 août 2010